

DEPARTEMENT DU NORD
Commune de SEBOURG

Délibération n° 04.09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sebourg, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno Cellier, maire de la commune de Sebourg.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/09/2022

Étaient présents : Bruno CELLIER - Didier LENNE – Martine BAURIN - Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Dominique BUSSIGNIES - Jean-Marc BERNARD - Claudie DURIEUX - Christiane DENORME - Guillaume CELLIER - Freddy SZYMCZAK - Mathilde POLACCI - Thomas HALLUIN – François LO PRESTI - Brigitte HARLAUX - Florence LIENARD - Isabelle DELOBEL.

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Absent(e) :

Isabelle HUBLART

Secrétaire de séance : Thomas HALLUIN

Objet : décision modificative numéro 2 au budget primitif 2022

Après explications de M. Marchal, et après en avoir discuté, les membres autorisent, à l'unanimité, les virements de crédits ci-dessous :

Section investissement :

Dépenses :

Article 2313 Opération 66 travaux de voirie :	- 96.00
Opération 88 salle des fetes :	- 1 993.95
Opération 90 école de l'aunelle-biblio :	- 23 419.14
Article 2158 Opération 21 matériel divers:	+ 10 000.00
Article 2313 Opération 96 travaux 9 place de la mairie :	+ 75 000.00
Total	+ 59 490.91

Recettes :

Article 1322 Opération 80 cœur de vie - région :	- 292.00
Article 1321 Opération 88 salle des fetes :	- 3 855.00
Article 1641 emprunt	+ 63 637.91
Total	+ 59 490.91

Section fonctionnement :

Dépenses :

Article 6042 achat prestations services :	-	6 000.00
Article 60632 fournitures petit équipement :	-	5 000.00
Article 6232 fêtes et cérémonies :	-	8 000.00
Article 6411 personnel titulaire	+	19 000.00
		<hr/>
Total		0.00

Recettes :

Total	0.00
-------	------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire,
Thomas HALLUIN

Le Maire,
Bruno CELLIER

Publié sur le site Internet le 23.09.2022
Envoyé et reçu au contrôle de légalité le 22.09.2022
Numéro unique de télétransmission
ID 059-215905597 – 20220920-220922_D1638VD-DE

